

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Siège** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## **PROCES-VERBAL DU COMITE DU 4 FEVRIER 2009**

L'an deux mille neuf, le quatre février à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement, dûment convoqué par le Président, le vingt neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

### **Présents :**

<b>FOURQUEUX</b>	: Madame Anne PHILIPPE, Maire Adjoint Monsieur Jean-Luc AGNES, Conseiller Municipal
<b>LE PECQ</b>	: Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint Monsieur Bernard CLUZEAUD, Maire Adjoint
<b>LE PORT-MARLY</b>	: Monsieur Philippe VERRIER, Maire Adjoint
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	: Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Monsieur Jean RYCHLICKI
<b>LOUVECIENNES</b>	: Monsieur Jean-Dominique MASSERON
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Monsieur Clive HOLE, Conseiller Municipal Monsieur Marc PARMENTIER, Conseiller Municipal
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Madame Claudine JULIEN, Maire Adjoint Monsieur Jean-Claude MERLE, Conseiller Municipal
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Monsieur Alain DERCHE Madame Pascale GENDRON, Maire Adjoint

### **Absents excusés :**

<b>CHAMBOURCY</b>	: Monsieur Vivien DE TOLDI, Maire adjoint
<b>FOURQUEUX</b>	: Madame Odile VERNET, Maire Adjointe
<b>LE PORT-MARLY</b>	: Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Madame Guilaine KARECKI, Maire Adjoint
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Monsieur Gérard DORIMINI, Maire Adjoint

**Commune non représentée** : Chambourcy

<b>Nombre de communes</b>	<b>9</b>
<b>Quorum</b>	<b>10</b>
<b>Délégués présents</b>	<b>15</b>
<b>Délégués comptant pour le quorum</b>	<b>14</b>
<b>Procuration</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>14</b>

## REUNION DU 4 FEVRIER 2009

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du comité du 10 décembre 2008
- Compte rendu des actes du Président
- Contrat eau avec le Conseil Général
- Budget Primitif 2009
- Points sur les dossiers en cours
- Questions Diverses : - Etude HYDRATEC / Rapprochement SIA/SIABS  
- SIAAP  
- projet de doublement du Siphon du Ru de Buzot.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Monsieur Gilbert ARNAUD comme secrétaire de séance.

### PROCES-VERBAL DU COMITE DU 10 DECEMBRE 2008

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU PRESIDENT

Le Président rend compte de la signature d'une **Convention avec le Centre Hospitalier pour la restauration du personnel.**

Par délibération du 24 septembre 2008, le Syndicat a signé une convention avec le Centre Hospitalier Poissy / Saint-Germain-en-Laye pour la restauration de son personnel (1 seul agent) sur les mêmes bases que celles accordées au personnel de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2011.

Le coût du repas est constitué du coût des plats choisis par le bénéficiaire et des frais fixes d'accès. L'employeur participe aux frais fixes comme suit :

- personnel dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 363 : 2,95 €,
- est supérieur à 363 et inférieur à 480 : 2,33 €,
- est supérieur à 480 : 1,95 €.

La dépense annuelle peut être estimée à 200 € environ.

### CONTRAT EAU AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Président présente ce dossier en précisant que le précédent « contrat eau » est achevé sur le plan technique et administratif.

Par courrier en date du 13 mai 2008, le Syndicat a adressé au Conseil Général des Yvelines un projet de contrat eau intermédiaire basé sur les préconisations faites par le bureau d'études HYDRATEC en charge de l'étude

des réseaux d'assainissement par temps de pluie. La demande de subvention a été officiellement confirmée après le comité syndical du 10 décembre 2008.

L'Agence de l'Eau est peut-être en mesure d'apporter une aide au Syndicat, une réunion est prévue prochainement à ce sujet.

Le Conseil Général, par courrier du 7 janvier 2009, précise les axes de ses aides :

- certaines opérations inscrites dans le programme du SIA sont éligibles aux subventions au taux de 20%,
- d'autres opérations demandent des études complémentaires, en particulier pour définir les capacités de stockage des bassins, mais ne seraient prises en charge, dans ce contrat, que pour la part études, ce qui ne signifie pas qu'elle ne subventionnera pas les travaux,
- le Conseil Général accepte de financer des opérations qui concernent la lutte contre les inondations mais souhaite également que le Syndicat puisse s'engager sur des travaux concernant davantage la protection du milieu naturel.

Le Syndicat doit donc réactualiser le dossier initialement adressé au Conseil Général avant que ce dernier ne le soumette aux instances concernées. Le tableau récapitulatif ci-après présente le détail de ces opérations qui seront reprises dans le cadre du budget d'investissement de l'année 2009.

Nom des opérations	SIA villes	Descriptif des l'opérations	Gains attendus	Opération éligible à ce contrat eau Oui/Non	Subv. possible du CG (%)
Etanchement des bassins	SIA	Travaux : Réaménagement des bassins de retenue des eaux pluviales de la rue Saint-Léger (lycée international) Etanchement des bassins pour un volume de 2 000 m <sup>3</sup> + aménagement vidange vers ru de Buzot (pose 130 ml de collecteur Φ1200)	Protection du milieu naturel Suppression de débordements Limitation d'apport d'eaux claires	Oui	20
Renforcement du collecteur T200	SGL	Travaux : Renforcement du collecteur unitaire T200 de la rue Saint-Léger entre la ruelle Nicot et la rue Henri Prévôté sur 160 ml en un Φ 1800 entre M1136 et M1033	Suppression de débordements	Oui	20
Chambre de jonction	Le Pecq	Etude + travaux : Réaménagement de la chambre de jonction des rus de Buzot et de l'Etang, quartier de l'Ermitage, refonte complète	Suppression de débordements	Oui	20
Buse ARMCO	Le Pecq	Travaux : Lissage de la buse	Suppression de débordements	Oui	20
Jardin de Feuillancourt	SGL	Etude : Création de bassins de stockage au jardin de Feuillancourt	Protection du milieu naturel Suppression de débordements, limitation d'apport d'eaux claires	Oui Travaux prochain contrat	20
Renforcement du collecteur T200 (jardin de Feuillancourt)	SGL	Etude : Renforcement du collecteur unitaire T200 de la rue Schnapper entre le carrefour des rues Maurice Denis / Prieuré et le jardin de Feuillancourt	Suppression de débordements, limitation d'apport d'eaux claires	Oui Travaux prochain contrat	20
Déversoir d'orage des prairies	SIA	Etude + travaux : Réhabilitation du déversoir d'orage Prairies : installation d'un dégrilleur sur la branche UN amont, réflexion sur le dessableur, réhausse du seuil de déversement vers la Seine, optimisation du dimensionnement de la chambre	Protection du milieu naturel	Oui	20

Il est rappelé que ce sont des travaux en amont du bassin du Ru de Buzot , il s'agit d'eau propre, et, en aval, au débouché du Ru vers la Seine, ce qui apparaît plus facile à traiter. Entre ces deux points, les préconisations de projets de régulation de ces eaux par le cabinet HYDRATEC ne sont pas assez précises et le Conseil Général ne souhaite pas s'engager sur ces travaux.

Le programme qui est présenté concerne une partie des opérations prévues au budget, le reste étant des opérations différées.

Les études du cabinet HYDRATEC n'apparaissent pas suffisamment satisfaisantes pour un certain nombre d'élus.

Il y a quelques divergences de résultats sur cette étude entre la phase 3, diagnostic hydraulique, et ceux de la phase 4, préconisations techniques (mesures linéaires, conception des ouvrages...).

Le Président note que cette imprécision se retrouve dans les prévisions financières et rappelle le retard pris dans cette étude ainsi que l'absence de suivi du dossier de la part du maître d'ouvrage délégué. Il s'en est entretenu avec son homologue du SIABS, en charge de ce dossier, sur lequel il a fait part de son mécontentement au point d'envisager des pénalités contre HYDRATEC.

Il précise que ce sont sans doute les bonnes pistes qu'il convient de suivre mais c'est un travail qui n'a pas été suivi de manière sérieuse.

Il faut savoir que trop de personnes se sont succédées pour suivre ce dossier chez HYDRATEC, ce qui peut aussi expliquer ce constat.

Madame PHILIPPE demande si les conclusions d'HYDRATEC sont remises en cause.

Le Président répond par la négative, l'étude présente quand même une certaine cohérence mais il y a un manque de rigueur et de maîtrise de la tâche qui nécessite de revoir les données sans, pour autant, remettre en cause les conclusions.

Monsieur DERCHE relève les conclusions dites de bon sens dans ce premier rapport, mais tous les élus du SIABS ne sont pas complètement d'accord. Il souhaite une validation technique des deux Syndicats car il considère que les travaux proposés par HYDRATEC sont pharaoniques. Il convient d'être très vigilant sur cette affaire.

Le Président confirme cette analyse sur laquelle il reviendra à la fin de ce Comité.

Monsieur HOLE intervient : compte tenu de ces observations, ne faudrait-il pas changer le prestataire.

Le Président rappelle que le travail du bureau d'études est terminé mais cette insatisfaction amène le SIA à tout vérifier, ce qui n'est pas normal, et ce qui peut justifier de réclamer des pénalités prévues contractuellement.

## BUDGET PRIMITIF 2009

Le Président présente le projet du Budget Primitif (BP) 2009 qui s'inscrit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 décembre 2008, à savoir :

### En exploitation

- le relèvement de la redevance d'assainissement pour tenir compte des surcoûts à venir et de la diminution du volume d'eau consommée,
- une participation des communes à hauteur de l'annuité de la dette
- le maintien des dépenses courantes avec réajustement en fonction du réalisé 2008
- une dotation aux amortissements qui vient financer la section d'investissement

Il est à noter que, pour un ménage qui consomme 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, cela représente 1,20 / 1,30 € d'augmentation.

Concernant la dette actuelle, chaque commune paie pour sa part représentative, sachant que, pour les emprunts futurs, il seront mutualisés, conformément à la décision du Comité du 20 novembre 2007.

### En investissement

- les dépenses classiques correspondant au capital de la dette, financées par les recettes d'ordre budgétaire déjà citées,
- les investissements, essentiellement liés à la lutte contre les inondations et non réalisés sur l'exercice 2008. Ces travaux sont les suivants :
  - ✓ bassin Saint-Léger et raccordement sur le ru de Buzot
  - ✓ renforcement du collecteur T 200, rue Saint-Léger à St-Germain
  - ✓ études préalables au renforcement de l'axe Prieuré-Schnapper
  - ✓ étude relative à l'aménagement de la chambre de jonction du Ru Buzot et du ru de l'Etang au Pecq
  - ✓ lissage de la buse ARMCO sur le Pecq
  - ✓ réaménagement du déversoir d'orage des Prairies
  - ✓ 2 chantiers différés début 2008 pour des raisons de disponibilités budgétaires (regard profond sur le ru de l'Etang et changement de 2 trappes d'accès aux chambres à sable).

Les sommes inscrites sont issues du rapport HYDRATEC sous réserve du chiffrage définitif de l'étude de temps de pluie.

L'enveloppe budgétaire est la suivante :

Section d'Exploitation	- dépenses et recettes	526 979 €
Section d'Investissement	- dépenses et recettes	3 054 268 €
soit un total pour les deux sections de		3 581 247 €

Le Président procède ensuite au détail du projet de BP.

## SECTION D'EXPLOITATION

**Les dépenses** se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	98 599 €
Dans ce chapitre figurent :	
- un certain nombre de dépenses diverses de fonctionnement	
- une provision pour travaux d'entretien courant	
- l'indemnité au receveur	
- la rémunération du fermier, au titre du traitement des eaux pluviales	
Chapitre 012 – Charges de personnel	96 950 €
la rémunération du personnel affecté au Syndicat (ligne 6218) ingénieur et secrétariat	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	13 300 €
Il concerne les indemnités des élus	
Chapitre 66 – Charges financières, intérêts de la dette et les ICNE	20 726 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements	291 404 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'exploitation	6 000 €
soit un total de dépenses de 526 979 €.	

**Les recettes** suivantes :

Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses :	
▪ un crédit correspondant à quelques raccordements au réseau	4 800 €
▪ la surtaxe d'assainissement prélevée au profit du syndicat soit une partie à 0,059 € le m <sup>3</sup> (prix 2008) et une partie à 0,07 € (prix 2009)	311 200 € 207 016 €
▪ la participation des communes (ligne 7063) – étalement des recettes lié aux subvention de l'AESN et du Conseil Général	
Chapitre 77 – Ecriture d'ordre budgétaire En contrepartie d'une dépense d'investissement	3 963 €
soit un total de recettes de 526 979 €.	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les dépenses concernent :

Chapitre 13 – Ecriture d'ordre budgétaire	3 963 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes garanties	185 113 €

C'est le remboursement en capital de la dette, le tableau détaillé figure dans les annexes au budget

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	2 461 760 €
Le détail figure dans le tableau ci-après	

Chapitre 27 – Ecritures d'ordre budgétaire liées à la TVA	403 432 €
---	-----------

soit un total de 3 054 268 €.

**Les recettes** destinées à équilibrer la section d'investissement sont les suivantes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	375 800 €
--	-----------

Ce sont les subventions espérées du Conseil Général

Chapitre 16 – Emprunts et dettes diverses	1 574 200 €
---	-------------

Emprunts de couverture relatifs aux investissements

Chapitre 23 – Ecritures d'ordre budgétaire liées à la TVA	403 432 €
---	-----------

Chapitre 27 – Récupération de la TVA	403 432 €
--------------------------------------	-----------

Chapitre 040 – Amortissements	291 404 €
-------------------------------	-----------

Amortissement du réseau (compte 28)

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	6 000 €
--	---------

soit un total de 3 054 268 €.

Le Président précise que le détail des prévisions de travaux 2009 figure dans le document ci-après, et celui de la dette, depuis l'origine, figure en annexe du projet de BP.

Monsieur HOLE évoque la possibilité de revoir la dette, compte tenu de la baisse des taux actuellement.

Il est à noter que certains emprunts ont déjà été renégociés ces dernières années ; pour ceux qui restent, cette opération n'a pas été possible car l'indemnité de sortie était trop importante et certains emprunts arrivent à échéance. Les derniers emprunts qui ont été contractés avec l'AESN, entre 1990 et 2000, sont à taux zéro et ceux dont les taux sont les plus élevés, notamment ceux à 6,80 %, arrivent à échéance en 2009.

A la demande de Monsieur MASSERON, il est indiqué que tous les emprunts contractés sont à taux fixe ou à taux zéro, aucun n'est à taux risqué.

Le Comité, après en avoir débattu, adopte, à l'unanimité, le projet de BP 2009.

## NOTE SUR DES DOSSIERS EN COURS OU FINALISES

Le Président présente le bilan de ces opérations qui figure dans le tableau synthétique qui suit.

BILAN DES OPERATIONS EN COURS			
Numéro de l'opération	Nom de l'opération	Ville concernée	Etat d'avancement
O2008-019	Ru de l'Etang : 37-39 route de l'Etang	Le Pecq	Travaux de réfection de la canalisation terminés
O2008-017	Etude Poste COQ	Le Pecq	Affaire en cours d'étude chez ErDF Solution technique et financière attendue pour le 22/01/2009
O2008-021	Opération immobilière Maison-Verte - rue des Lavandières	SGL	Servitude signée avec la ville Chantier en cours suivi par le Syndicat
O2008-045	Instrumentation Poste Rive gauche Travaux réalisés par le SIAAP	Le Pecq	Opération décalée à Mars 2009 Problème d'approvisionnement en matériel
O2008-047	Contrat eau intermédiaire	SIA	Réponse du CG vis à vis du projet reçue le 12/01/2008
O2008-048	Opération ru de Buzot	SGL	Collaboration entre la ville et le syndicat en attente signature de la servitude
O2008-070	Schéma directeur global (Etude temps de pluie)	SIA	La phase 4 est en attente de validation par le syndicat. Certains éléments restent à préciser par Hydratec.
O2009-023	Lancement de la procédure de DSP pour l'affermage du réseau d'assainissement	SIA	A lancer au printemps 2009

Puis il fait suite au projet de Monsieur le Maire de Fourqueux, concernant le bassin de retenue, et fait lecture du courrier qui lui a été adressé à ce sujet :

« J'ai bien pris connaissance du projet d'aménagement de votre parc sportif et par conséquent de votre souhait d'utiliser l'assiette foncière d'une grande partie de la surface du bassin situé sous les Terres Fleuries, dans la commune de Fourqueux, pour la construction d'un gymnase.

Je ne peux cependant donner accord à ce projet en l'état.

En effet, ce bassin a été créé à l'origine afin de récupérer l'eau de pluie du secteur des Terres Fleuries, secteur qui doit faire l'objet de nouveaux aménagements ; le bassin du SIA situé de l'autre côté de la route étant, quant à lui, destiné à récupérer les sur-débits du Ru de Buzot.

De plus, dans le rapport de phase 3 de l'étude de temps de pluie à laquelle vous faites référence, il est clairement fait mention du lien étroit entre ces deux bassins, celui de Fourqueux et celui de Saint-Germain-en-Laye. Il est d'ailleurs préconisé de rétablir les capacités de stockage initiales du binôme de bassins afin de pallier en partie les dysfonctionnements en aval.

Il n'est donc pas envisageable de réduire la capacité de stockage du bassin de Fourqueux. Il est cependant tout à fait concevable d'enterrer celui-ci, en maintenant sa capacité de stockage. Ceci permettrait de conserver le binôme intact et de réaliser l'aménagement de votre parc sportif. ».

Madame PHILIPPE confirme que ce n'est pas dans l'intention du Maire de Fourqueux de diminuer la capacité de ce bassin mais de trouver un moyen approprié pour la réalisation du gymnase sur cet espace. Elle précise que c'est le Conseil Général qui construit cet équipement et non la commune de Fourqueux.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Etude HYDRATEC / Rapprochement SIA/SIABS**

Le Président évoque sa correspondance avec le Président du SIABS sur la qualité de la prestation HYDRATEC dans le cadre de la phase 4 de l'étude de temps de pluie. Il confirme ne pas être satisfait du travail accompli par cette société.

Il rappelle que c'est le SIABS qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Au cours d'un entretien avec le Président du SIABS, il a été convenu que ce dernier engagerait des pénalités contractuelles vis à vis d'HYDRATEC et l'obligerait à ne rendre son rapport qu'après avoir repris tout ce qu'il y a lieu de rectifier.

Il lui a également fait part d'un accord personnel pour un rapprochement à terme des deux Syndicats, étant entendu que, au préalable, chaque structure aura pris en charge ses propres travaux. Il sera ensuite possible de s'engager sur cette voie. Il déclare qu'il faudra accroître les capacités du collecteur du SIABS, le SIA ayant sa part dans les effluents qu'il renvoie sur le T130 de ce Syndicat. Ce rapprochement pourrait inclure le Syndicat de Bougival.

D'ores et déjà le Président envisage une rencontre SIA / SIABS après les grandes vacances. Il estime une fusion possible d'ici la fin de ce mandat.

### **SIAAP**

Le Président a souhaité être associé aux prises de décision de cette instance, avec un statut d'observateur, sur des sujets concernant le Syndicat.

Le SIAAP a procédé à une consultation juridique sur cette possibilité qui ne lui paraît pas possible sans modifier les statuts du Syndicat Interdépartemental.

Monsieur ARNAUD confirme ces propos, ayant assisté à la 9<sup>ème</sup> conférence des Présidents, le 9 décembre 2008, qui a également abordé ce sujet assez rapidement. Puis il fait un exposé de cette réunion.

Une présentation des orientations budgétaires 2009 et des perspectives 2015 a été faite lors de cette conférence des Présidents. Le SIAAP a voté son Budget Primitif 2009 : 507 M€ en fonctionnement, et 528 M€ en investissement, dont 340 M€ de travaux.

En ce qui concerne la redevance des Syndicats de la Grande Couronne, l'effet diminution du volume d'assiette représente un impact de 3,68 % ; la

redevance pour les Syndicats sera portée de 0,3889 à 0,4201 € le M3 d'eau, soit 8 % d'augmentation. En conséquence, pour une consommation de référence de 120 M3 d'eau par an, cela représente un surcoût de 3,12 €.

Pour les travaux 2009/2015, et dans le cadre du contrat de bassin avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional qui a été conclu pour la période 2008/2012, les travaux d'investissement représentent 340 M€ en 2009, 520 M€ en 2011, puis 308 M€ en 2013.

Dans ces travaux figurent principalement les stations d'épuration (les Grésillons 2<sup>e</sup> tranche, et la refonte complète de la station d'épuration de Seine Aval), et les travaux d'instrumentation en cours cette année.

Un zonage a été établi pour le bassin du SIAAP qui fait ressortir les systèmes unitaires et séparatifs, le SIA reste dans une zone où le séparatif ne sera pas imposé.

Le Président précise que ce point est fondamental car le secteur du SIA est fortement urbanisé, ce qui supposerait des investissements colossaux impossibles à réaliser. Il rappelle que le droit européen a évolué et oblige les stations d'épuration à tout épurer (eaux usées et eaux pluviales).

Monsieur ARNAUD revient sur la station d'épuration Seine Aval ; l'objectif du SIAAP est de mettre ces ouvrages conformes aux contraintes environnementales (usine propre, zéro nuisance...). Sur cet espace réservé, il y aurait une petite partie en zone opérationnelle, une zone de transition paysagère et une zone de 300 hectares remis à la ville de Paris dont la destination reste à définir. Pour ce projet, il y aura un comité de pilotage étendu aux représentants des deux Conseils Généraux de la Grande Couronne et un comité de suivi.

Enfin, un représentant de l'Agence de l'Eau a présenté les courbes d'évolution de la qualité des eaux de la Seine qui montrent l'effet positif des différents programmes d'amélioration qui ont été menés.

Le Président remercie Monsieur ARNAUD pour l'avoir représenté à cette conférence annuelle des Présidents, seule source d'information avec le SIAAP. Il souligne que la station d'épuration Seine Aval, appelée auparavant station d'épuration d'Achères, est sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'environ 95 % des 300 hectares appartenant à la ville de Paris. Il envisage d'acheter à cette dernière 100/120 hectares en 2009, avec l'idée, à terme, d'y réinstaller, sur une vingtaine d'hectares, le PSG (football) et le centre d'entraînement. Ce terrain impropre sera à remettre à l'état naturel (dépollution, reboisement...) pour offrir une zone de loisirs ouverte à tous.

Il rappelle que les investissements qui vont être réalisés sur Seine Aval vont atteindre le montant de 1 milliard 450 M€ sur 5 ans ; à son avis, il s'agit d'un des chantiers les plus grands d'Europe. Cette station est encore la 2<sup>ème</sup> du monde derrière Chicago.

Monsieur VERRIER sollicite des informations sur le projet de doublement du siphon du Ru de Buzot.

C'est un projet qui figurait au précédent contrat eau et qui avait été abandonné compte tenu de l'incertitude sur les matériaux de remblaiement mais aussi parce qu'il était lié à l'étude de la chaîne de transfert des bords de Seine (Le Pecq / Le Port Marly).

Des incohérences ont été constatées au niveau de la dimension des tuyaux. De plus, l'absence de pente pour l'écoulement des eaux (étude HYDRATEC) nécessitait la création d'un poste de relevage au niveau des Pyramides mais aussi de revoir le poste de Fonderie qui présente des défauts de structure. C'est donc un projet d'ensemble qui sera à reprendre dans le cadre d'un second contrat eau.

Monsieur VERRIER signale que le Port Marly compte aménager, d'ici 5 ans, le chemin de halage, il faudrait assurer une concertation entre ces deux projets.

Le Président souhaite que la ville de Port Marly lui fasse part de ses intentions et du calendrier correspondant, ce que prévoit de faire Monsieur VERRIER.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19 heures.